

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 2 mars 2009

À 19h05, s'est tenue une consultation publique à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets de règlements suivants :

Projet de règlement numéro 058-01-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de réviser les normes des usages résidentiels, de permettre l'usage d'habitations contiguës et d'y édicter des dispositions réglementaires

Projet de règlement numéro 058-02-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'établir le nombre d'usages permis par lot et d'y édicter des disposition réglementaires.

33 personnes étaient présentes.

Madame la Mairesse, Lise Bourgault, appuyée par Madame Danielle Cyr, urbaniste, a fait un bref exposé sur chacun des projets de règlements et a répondu, le cas échéant, aux questions des personnes présentes.

Les personnes présentes ont pu poser des questions relatives à ces nouvelles dispositions.

La consultation s'est terminée à 19 h 15.

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 2 mars 2009, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Lise Bourgault.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Sont également présents :

Jean Vachon, directeur général et trésorier,
M^c Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale
adjointe; et
Marie-Josée Boutin, directrice des communications.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse
Lise Bourgault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse Lise
Bourgault, référant à l'ordre du jour.

1. ***Moment de réflexion***
2. ***Ouverture de la séance***
3. ***Adoption de l'ordre du jour***
4. Période de questions : de 19 h 40 à 20 h 10.
53 personnes présentes
dans la salle des
délibérations.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12
janvier 2009
6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au
fonds d'administration pour le mois de janvier 2009
7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports
suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 26
février 2009
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 26
février 2009
 - Procès-verbaux de réunions du Comité de gestion
(tenues les 3 et 17 février 2009)
 - Procès-verbaux de réunions du Comité plénier
(tenues les 10, 17 et 24 février 2009)
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme,
incluant les demandes de lotissement
 - Tableau des heures de travail du directeur général
et trésorier au 31 janvier 2009 ainsi que les dates
projetées de congé 2009.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Dossier « Élections municipales 2009 » - Acceptation de l'offre de services de « *Unicité, Solutions de gestion municipale* » – Gestion de la liste électorale, commission de révision informatisée et affichage des résultats – Autorisation et mandat de signatures
- G.2** Acquisition d'équipements informatiques – Autorisation d'achat – Financement par le fonds de roulement
- G.3** Demande de remboursement des taxes municipales dans les dossiers matricules 3254-31-3628, 3254-32-4827 et 3254-32-5352 - Autorisation de procéder

Ressources humaines

- G.4** Acceptation de la lettre de démission de madame Guylaine Jodoin, à titre de secrétaire de direction et agent des ressources humaines

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de règlement numéro 058-01-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de réviser les normes des usages résidentiels, de permettre l'usage d'habitations contiguës et d'y édicter des dispositions réglementaires
- U.2** Adoption du second projet de règlement numéro 058-02-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'établir le nombre d'usages permis par lot et d'y édicter des disposition règlementaires
- U.3** Demande de dérogation mineure numéro 2009-001 – Lot vacant situé sur la rue de la Lobo – Lot numéro 799-21 du cadastre officiel du canton de Chatham
- U.4** Demande de dérogation mineure numéro 2009-002 – 616, route du Canton – Lot numéro 566-1 du cadastre officiel du canton de Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

SPORTS ET LOISIRS

- S.1** Dossier « Festival de la Famille et Festival Country-Western 2009 » - Informations et demande d'aide financière des « *Chevaliers de Colomb de Lachute* »
- S.2** Dossier « *Canot Route d'Argenteuil* » - Offre de services pour un projet de location de canots et kayaks avec service de navette – Autorisation et mandat de signatures
- S.3** Référence à la résolution numéro 09-02-042 – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II – Inventaire des sites de ponte des tortues – Précisions concernant le financement municipal du projet

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Résultat de la soumission par invitations pour la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale » - Mandat pour la préparation des plans et devis – Référence : subvention provenant du remboursement de la taxe d'accise
 - T.P.2** Permis de voirie, entretien et raccordement routier – Demande d'autorisation et mandat de signatures
 - T.P.3** Acceptation des travaux effectués sur la montée Rochon ainsi que des dépenses faites dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 2008-2009
 - T.P.4** Autorisation à payer les honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés* » pour la préparation de plans et devis concernant l'installation d'une conduite d'aqueduc de 250 mm, reliant le secteur Saint-Philippe au secteur Brownsburg
 - T.P.5** Autorisation à payer le décompte #2 de « *Aqua Rehab inc.* » pour les travaux effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Principale et Woodbine
 - T.P.6** Autorisation à payer le décompte #1 de « *Émile Foucault Excavation Inc.* » pour les travaux de démolition du système d'approvisionnement en eau potable de Saint-Philippe
- 8. *Correspondance***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. Dossiers des membres du Conseil municipal

9.1 Achat d'un espace dans « Le Bottin de ma Région », édition 2009

9.2 Demande de commandite du « *Club optimiste de St-Philippe d'Argenteuil Inc.* » dans le cadre de la tenue du gala artistique jeunesse 2009

10. Varia (administration)

11. Levée de la séance

09-03-056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QUE des sujets doivent être ajoutés à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les points « G.2 » et « S.2 » doivent être reportés à une séance ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

10.1 Autorisation de procéder à l'annulation de constats d'infractions émis dans les dossiers relatifs aux 905 et 909, route des Outaouais et de procéder au remboursement

10.2 Demande de remboursement pour dégeler une conduite d'eau potable – 414, rue Principale

10.3 Demande de changement de zonage afin de permettre l'usage du centre de tri de matériaux secs dans les zones « Ag-170 » et « Ag-171 » et d'y édicter des dispositions particulières (Himax Inc.). Approbation de la recommandation du CCH

10.4 Approbation de l'entente intervenue avec l'Association des pompiers et mandat de signature

10.5 Évaluation de rendement du personnel cadre

10.6 Appui au Club de Curling de Brownsburg (Brownsburg Curling Club)

10.7 Ferme nolisée : Motion de félicitations

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE les points « G.2 » et « S.2 » doivent être reportés à une séance ultérieure ;

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 2 février 2009, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.

Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.

09-03-057 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2009 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-03-058 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2009

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le rapport des engagements pour l'année 2008 au montant de 10 454,76\$ ainsi que celui pour le mois de janvier 2009 au montant de 232 667,32\$ au fonds d'administration, pour un grand total de 243 122,08\$.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal
comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des
crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 26 février 2009, au montant de 326 983,15\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 26 février 2009
- Procès-verbaux de réunions du Comité de gestion (tenues les 3 et 17 février 2009)
- Procès-verbaux de réunions du Comité plénier (tenues les 10, 17 et 24 février 2009)
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
- Tableau des heures de travail du directeur général et trésorier au 31 janvier 2009 ainsi que les dates projetées de congé 2009.

GESTION ET ADMINISTRATION

09-03-059

**DOSSIER « ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009 » -
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE
« UNICITÉ, SOLUTIONS DE GESTION MUNICIPALE » -
GESTION DE LA LISTE ÉLECTORALE, COMMISSION
DE RÉVISION INFORMATISÉE ET AFFICHAGE DES
RÉSULTATS – AUTORISATION ET MANDAT DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont
pris connaissance de l'offre de services de « *UniCité Solutions de
gestion municipale* » pour la confection et la révision de la liste
électorale, la commission de révision informatisée et l'affichage
des résultats ;

CONSIDÉRANT QUE tous les biens livrables seront conformes
à la *Loi sur les élections et les référendums dans les
municipalités* ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le personnel électoral sera assuré d'un support efficace et personnalisé tout au long du processus électoral ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie à « *UniCité Solutions de gestion municipale* » le mandat relatif à la confection et à la révision de la liste électorale pour l'élection générale de novembre 2009, la tenue de la commission de révision informatisée ainsi que l'affichage des résultats, au coût approximatif de 18 190\$, plus les taxes applicables; cette tarification ayant été établie en fonction de 5 500 électeurs et de 3 900 adresses.

QUE les frais de poste ne sont pas inclus puisqu'ils seront facturés selon le nombre d'envois (avis de révision et cartes de rappel), les services professionnels additionnels, les frais de déplacement et les frais de livraison.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Acquisition d'équipements informatiques – Autorisation d'achat – Financement par le fonds de roulement

Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipale.

09-03-060

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TAXES MUNICIPALES DANS LES DOSSIERS MATRICULES 3254-31-3628, 3254-32-4827 ET 3254-32-5352 AUTORISATION DE PROCÉDER

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules numéros 3254-31-3628, 3254-32-4827 et 3254-32-5352 ont présenté une demande pour le remboursement des taxes municipales 2008 et 2009 pour les lots 1115, 1107-3 et 1107-4 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue Aubin) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à rembourser les factures municipales 2008 et 2009 pour les matricules numéros 3254-31-3628, 3254-32-4827 et 3254-32-5352, au montant total de 459\$.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

09-03-061

ACCEPTATION DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME GUYLAINE JODOIN, À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION ET AGENT DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2009, madame Guylaine Jodoin a dit au directeur général qu'elle mettait fin à son emploi à la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la démission de madame Guylaine Jodoin, laquelle a pris effet le 16 février 2009.

QUE toutes les sommes dues à cette dernière lui soient versées, le cas échéant, lors de l'émission de la prochaine paie.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-03-062

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RÉVISER LES NORMES DES USAGES RÉSIDENTIELS, DE PERMETTRE L'USAGE D'HABITATIONS CONTIGUËS ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2009 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 2 mars 2009, à 19h00, afin de présenter le projet de règlement; ; le tout conformément avec l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à réviser les normes et les usages résidentiels de la zone résidentielle « Ha-242 » ;

ATTENDU QUE cette démarche permettra d'édicter des paramètres complémentaires afin d'encadrer les nouvelles constructions résidentielles de ce secteur ;

ATTENDU QUE les paramètres édictés visent à optimiser la qualité d'un ensemble domiciliaire au cœur du noyau urbain du secteur de Brownsburg ;

ATTENDU QUE le projet de développement fera l'objet d'une attention particulière afin que celui-ci s'inscrive dans le développement durable ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la redynamisation du développement résidentiel et la revitalisation du centre-ville de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, à la grille de la zone « Ha-242 », l'usage d'habitations unifamiliales en structure contiguë et ses normes, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 6, en créant une section 6.2 à la suite de la présente section 6.1 et en y ajoutant une sous section 6.2.1 et qui se lira comme suit :

SECTION 6.2 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À CERTAINES ZONES

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6.2.1 Dispositions particulières applicables à la zone résidentielle Ha-242

6.2.1.1 Déboisement

Le couvert forestier doit être maintenu dans son état,

Nonobstant ce qui précède, les coupes et l'abattage d'arbres sont permis :

- a) pour prélever les tiges sur le déclin ou endommagées par le feu, le vent (chablis) et les maladies ;
- b) sur un terrain à construire à la condition que le permis de construction du bâtiment principal soit délivré ;
- c) à l'intérieur des emprises de rue. Cependant, les opérations de coupe ou d'abattage d'arbres ne doivent être exécutées qu'après l'approbation, par la municipalité, de la construction de la rue ;
- d) à l'intérieur des emprises de propriétés ou de servitudes acquises pour la mise en place des équipements et infrastructures de transport d'énergie et de télécommunication. Avant d'entreprendre les travaux, un avis doit être transmis à la municipalité ;
- e) à l'intérieur des espaces publics pour l'aménagement de parcs, pistes cyclables ou autres ;
- f) aucune interprétation dans la présente disposition ne permet de restreindre la portée des normes de protection des rives d'un lac ou d'un cours d'eau édictées au présent règlement.

6.2.1.2 Architecture des bâtiments

La finition des murs extérieurs du bâtiment doit être constituée de bois massif prépeint ou préteint, les parements de fibres de bois (de type canexel) et/ou de maçonnerie. Par maçonnerie, on entend la brique, la pierre et l'enduit d'acrylique.

La pente de toit minimale des bâtiments principaux d'un (1) étage est de 8/12.

6.2.1.3 Aménagements paysagers

Tous les espaces libres autour du ou des bâtiments doivent être aménagés et finis dans les douze (12) mois après la fin des travaux de construction.

6.2.1.4 Animaux de porcelaine

L'installation, la construction et le maintien, à titre d'ornement décoratif extérieur, de toutes imitations d'animaux et figurines en ciment, plâtre, plastique, bois ou constitués de toute autre matière sont prohibés dans toutes les cours.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

6.2.1.5 Zone tampon

Tous les lots riverains à un cours d'eau ou à un boisé naturel devront conserver une bande tampon minimale de cinq (5) mètres. À l'intérieur de cette bande tampon, nul ne peut construire, ériger ou installer tout bâtiment, principal ou secondaire, et toute dépendance de quelque nature qu'elle soit, de même que tout perron, balcon, galerie, patio, gazebo, spa, piscine hors terre ou creusée, balançoire, clôture ou autre aménagement nécessitant l'abattage d'arbres.

6.2.1.6 Balcon

Les balcons, situés au niveau du rez-de-chaussée, peuvent être implantés dans les cours avant et latérales aux conditions suivantes :

- a) qu'ils respectent une distance minimale de un (1) mètre de la ligne latérale ;
- b) que la saillie maximale du balcon soit de trois (3) mètres par rapport au mur latéral ;
- c) lorsque le bâtiment principal est implanté à la marge, le balcon doit être en saillie maximale de deux (2) mètres par rapport au mur avant ;
- d) lorsque le bâtiment principal est implanté au-delà de la marge, le balcon peut être en saillie par rapport au mur avant, jusqu'à la marge avant, sans excéder trois (3) mètres. Si la saillie jusqu'à la marge avant est inférieure à trois (3) mètres, le balcon peut se prolonger dans la marge avant jusqu'à concurrence de deux (2) mètres.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :
Adoption du projet :
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

12 janvier 2009
2 février 2009
2 mars 2009

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-03-063

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ÉTABLIR LE NOMBRE D'USAGES PERMIS PAR LOT ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009 ;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 2 mars 2009, à 19h00, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement; le tout conformément avec l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QU'un processus d'amendement à la réglementation de zonage est initié afin de préciser le nombre de bâtiment principal et le nombre d'usage principal par terrain ;

ATTENDU QUE cet amendement fait suite à une démarche de planification des activités sur le territoire ainsi qu'à plusieurs requêtes en ce sens déposées par des citoyens ;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition réglementaire s'appliquera sur tout le territoire dans toutes les zones ;

ATTENDU QUE cette modification réglementaire ne vient pas changer l'application de la réglementation mais la préciser et que le but de préciser le nombre d'usage principal par lot viendra réduire une problématique liée à l'interprétation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à l'article 19 de la section1, chapitre 2, en abrogeant et en remplaçant le deuxième paragraphe par ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

19. Principe, usage et bâtiment principaux par terrain

...

«Un seul bâtiment principal peut être érigé sur un terrain. Cependant, il est permis d'ériger plus d'un bâtiment principal par terrain dans le cas de projets intégrés et des propriétés du domaine public.

De même, un seul usage principal est autorisé par terrain à moins que cela ne soit indiqué autrement à la grille des spécifications des usages et normes par zone.»

...

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Avis de motion :	2 février 2009
Adoption du projet :	2 février 2009
Adoption du 2 ^e projet :	2 mars 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

09-03-064

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-001 – LOT VACANT SITUÉ SUR LA RUE DE LA LOBO – LOT NUMÉRO 799-21 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 12 février 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2009-001, présentée par monsieur Daniel Brunet, pour le lot vacant numéro 799-21 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser qu'un versant de la toiture de la résidence projetée ait une pente de moins de 6/12. Ce versant est sur la partie sud de la résidence, du côté de la rue Lobo. La toiture principale de la résidence, deux (2) versants, a une pente de toit de 8/12. La réglementation prescrit une pente de toit minimale de 6/12. Tel que prescrit par la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande du document suivant:

- Plan de la construction d'une résidence projetée.

CONSIDÉRANT QUE la toiture principale de la résidence, à deux (2) versants, aura une pente de toit de 8/12 et respecte la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la requête vise une toiture secondaire, comportant un seul versant et que celui-ci aura une pente de toit inférieure à 6/12 ;

CONSIDÉRANT QUE le design de cette résidence et la charge thermique qu'une pente de toit de 6/12 engendrerait dicte la pente que le toit principal à deux (2) versants aura et aussi, la pente du versant de la partie sud de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-001, présentée par monsieur Daniel Brunet, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant numéro 799-21 du cadastre officiel du canton de Chatham, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser qu'un versant de la toiture de la résidence projetée ait une pente de moins de 6/12 (ce versant est sur la partie sud de la résidence, du côté de la rue Lobo et la toiture principale de la résidence, à deux (2) versants, a une pente de toit de 8/12, la réglementation prescrit une pente de toit minimale de 6/12 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-001, présentée par monsieur Daniel Brunet, pour le lot vacant numéro 799-21 du cadastre officiel du canton de Chatham, présentée par monsieur Daniel Brunet, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant numéro 799-21 du cadastre officiel du canton de Chatham, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser qu'un versant de la toiture de la résidence projetée ait une pente de moins de 6/12 (ce versant est sur la partie sud de la résidence, du côté de la rue Lobo et la toiture principale de la résidence, à deux (2) versants, a une pente de toit de 8/12, la réglementation prescrit une pente de toit minimale de 6/12.

Adoptée à l'unanimité

09-03-065

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-002 – 616, ROUTE DU CANTON – LOT NUMÉRO 566-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 12 février 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2009-002, présentée par madame Mélanie Foucault, pour et au nom de « *Émile Foucault Excavation Inc.* », pour la propriété située au 616, route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE demande vise à autoriser un garage détaché d'une superficie de 80,30 mètres carrés, d'une hauteur totale de 6,71 mètres et ayant 3 portes de garage au lieu d'une superficie maximale de 75,00 mètres carrés, de 5,50 mètres de hauteur totale et de 2 portes de garage; le tout tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan de localisation préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous son dossier 8637, en date du 26 septembre 2005 ;
- Photos de la situation actuelle, prisent en date du 18 juin 2008 ;
- Plan du garage proposé ;
- Dossier complet de la première demande de dérogation mineure 2008-009 en date du 12 juin 2008 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la présente requête est la seconde demande de dérogation mineure visant à autoriser une superficie pour le garage détaché qui soit supérieure à celle prescrite à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant souhaite procéder à la construction d'un garage détaché d'une superficie de 111,60 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché proposé sera de dimension proportionnelle à celle de la résidence ;

CONSIDÉRANT QU'une seconde demande de dérogation mineure est déposée en raison que la superficie de construction demandée présentement est différente de celle ayant fait l'objet de la première demande de dérogation mineure visant alors une superficie de 80,30 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2009-002m présentée par madame Mélanie Foucault, pour et au nom de « *Émile Foucault Excavation Inc.* », visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 616, route du Canton, Brownsburg-Chatham, soit un garage détaché d'une superficie de 111,60 mètres carrés, d'une hauteur totale de 7,01 mètres et ayant 3 portes de garage au lieu d'une superficie maximale de 75,00 mètres carrés, de 5,50 mètres de hauteur totale et de 2 portes de garage; tel que prescrit à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2009-002, présentée par madame Mélanie Foucault, pour et au nom de « *Émile Foucault Excavation Inc.* », visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 616, route du Canton, Brownsburg-Chatham, soit un garage détaché d'une superficie de 111,60 mètres carrés, d'une hauteur totale de 7,01 mètres et ayant 3 portes de garage au lieu d'une superficie maximale de 75,00 mètres carrés, de 5,50 mètres de hauteur totale et de 2 portes de garage; tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS

09-03-066 DOSSIER « FESTIVAL DE LA FAMILLE ET FESTIVAL COUNTRY-WESTERN 2009 » - INFORMATIONS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES « CHEVALIERS DE COLOMB DE LACHUTE »

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un événement d'envergure et le taux de participation des gens de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les gens de la communauté n'ont rien à défrayer pour assister aux différentes activités organisées, à l'exception de l'achat d'un macaron, au montant de 2\$, pour adultes seulement et ce, pour 8 jours d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité des activités pour les jeunes est maintenue ;

CONSIDÉRANT QUE, cette année, la Ville de Brownsburg-Chatham fêtera le 10^{ième} anniversaire de sa fusion ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une somme de 3 000\$ à l'organisation du Festival de la Famille et le Festival Country-Western, édition 2009, les « *Chevaliers de Colomb de Lachute* ».

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le service des loisirs à faire les démarches nécessaires afin que se tienne l'activité d'ouverture du Festival de la Famille et du Festival Country-Western sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le service des loisirs pour l'organisation de la soirée d'ouverture du Festival de la Famille et du Festival Country-Western 2009 au parc des Vétérans, le 26 juillet prochain.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une enveloppe budgétaire maximale de 20 000\$ pour l'organisation de cette activité.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer, sur présentation de factures, une fois s'être assuré de la fourniture des biens et des services, les frais reliés à l'organisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Dossier « Canot Route d'Argenteuil » - Offre de services pour un projet de location de canots et kayaks avec service de navette - Autorisation et mandat de signatures

Point reporté à une séance ultérieure du Conseil municipale.

09-03-067

RÉFÉRENCE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-02-042 – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER / VOLET II – INVENTAIRE DES SITES DE PONTE DES TORTUES – PRÉCISIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT MUNICIPAL DU PROJET

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 09-02-042, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorisait la participation financière de la Ville concernant les terrains municipaux, plus communément connus sous le nom « terrains Smith », et ce, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier / Volet II (dossier 2076106), soit un montant de 1 415\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que la participation financière de la Ville soit prise à même le fonds de par cet de terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

09-03-068

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LES RUES SAINT-JOSEPH ET PRINCIPALE » - MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – RÉFÉRENCE : SUBVENTION PROVENANT DU REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ACCISE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Comité de sélection nommé pour analyser les résultats de l'appel d'offres public pour services professionnels en vue de préparer des plans et devis dans le cadre de travaux de réhabilitation de conduites à être effectués (rues Principale et St-Joseph), à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CIMA+, Société en nom collectif : 21,76

Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc. : 24,99

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection, lequel a analysé lesdites soumissions et les a jugé selon une grille de pondération dûment approuvée par le Conseil municipal aux termes de la résolution numéro 09-02-044 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne le soumissionnaire ayant obtenu le plus de points conforme, soit « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* », suivant la grille de pondération soumise avec le devis général de soumission, pour préparer les plans et devis dans le cadre de travaux de réhabilitation de conduites à être effectués (rues Principale et St-Joseph), pour un montant de 55 873,13\$, incluant les taxes applicables.

La surveillance des travaux sera donnée conformément aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder, une fois les vérifications faites et s'être assuré de la bonne exécution des travaux, à procéder au paiement des honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* ».

QUE le montant de ses honoraires professionnels sera payé à même la subvention reportée de la Société de financement des infrastructures locales – SOFIL suite au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec aux municipalités du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale.

Adoptée à l'unanimité

09-03-069

PERMIS DE VOIRIE, ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER – DEMANDE D'AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à respecter les clauses

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

des permis de voirie émis par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports du Québec* (MTQ) de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2009 et qu'elle autorise madame Danielle Cyr, directrice générale adjointe du module des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée à l'unanimité

09-03-070

ACCEPTATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA MONTÉE HALL AINSI QUE DES DÉPENSES FAITES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2008-2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une correspondance du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) l'informant qu'une subvention, au montant de 30 000\$, lui avait été octroyée, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2008-2009, pour effectuer des travaux sur la montée Rochon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas été en mesure de compléter son programme prévu, incluant la montée Rochon, au cours de l'automne ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme de 30 000\$ peut toutefois, suite à la demande du député d'Argenteuil, monsieur David Whissell, être transférée à un autre projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait la demande afin que les sommes soient transférées pour des travaux effectués sur la montée Hall, laquelle demande a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux sur la montée Hall sont maintenant terminés et qu'il y a maintenant lieu d'accepter lesdits travaux ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux ont été effectués sur les montées Wert, Staynerville Ouest et St-Philippe, pour un montant additionnel de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve les travaux effectués sur la montée Hall ainsi que les dépenses pour effectuer lesdits travaux sur la montée Hall, pour un montant de 30 000\$ ainsi que les travaux effectués sur les montées Wert, Staynerville Ouest et St-Philippe pour un montant additionnel de 10 000\$, plus les taxes applicables, et ce, conformément aux conditions stipulées par le député d'Argenteuil, monsieur David Whissell.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité

09-03-071

AUTORISATION À PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASSOCIÉS » POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT L'INSTALLATION DUNE CONDUITE D'AQUEDUC DE 250 MM, RELIANT LE SECTEUR SAINT-PHILIPPE AU SECTEUR BROWNSBURG

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 07-06-232, le Conseil municipal mandatait la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » afin de préparer les plans et devis dans le cadre des travaux à être effectués en vue d'alimenter en eau potable le secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des honoraires professionnels à payer à « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le 2^{ième} paiement des honoraires professionnels de « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour avoir préparé les plans et devis nécessaires dans le cadre des travaux à être effectués en vue d'alimenter en eau potable le secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg, au montant de 37 400\$, plus les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense est payable à même le règlement d'emprunt numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe.

Adoptée à l'unanimité

09-03-072

AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #2 DE « *AQUA REHAB INC.* » POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET WOODBINE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de la firme « *CIMA+, Société en nom collectif* » à l'effet de procéder au paiement #2 de l'entrepreneur « *Aqua-Rehab Inc.* » suite aux travaux effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Woodbine et Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte progressif #2 de « *Aqua-Rehab Inc.* » pour des travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures des rues, au montant de 14 798,57\$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le montant de cette dépense est payé à même la subvention provenant du remboursement de la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-03-073 **AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #1 DE
« ÉMILE FOUCAULT EXCAVATION INC. » POUR LES
TRAVAUX DE DÉMOLITION DU SYSTÈME
D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE
SAINT-PHILIPPE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* » à l'effet de procéder au paiement #1 de l'entrepreneur « *Émile Foucault Excavation Inc.* » suite au travaux de démolition du système d'approvisionnement en eau potable de Saint-Philippe ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte progressif #1 de « *Émile Foucault Excavation Inc.* » pour de travaux de démolition du système d'approvisionnement en eau potable de Saint-Philippe, au montant de 64 152,10\$, taxes incluses, incluant les travaux excédentaires dont les détails se retrouvent dans le rapport de service soumis.

QUE le montant de cette dépense est payé à même le règlement d'emprunt numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Lecture de la lettre de démission de monsieur Pierre Gagnon, à titre de président de la Société de développement économique Brownsburg-Chatham, par madame la conseillère Paule Blain Clotteau.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

09-03-074 **ACHAT D'UN ESPACE DANS « LE BOTTIN DE MA
RÉGION ARGENTEUIL », ÉDITION 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la proposition d'achat média dans « *Le Bottin de ma Région Argenteuil* », édition 2010 à savoir :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Une (1) page entière dans la section « Affaires publiques » :
1 395\$
1/6 de page sous la rubrique « Camping » : 395\$
1/6 de page sous la rubrique « Ski de fond » : 395\$

Trois (3) inscriptions encadrées en bleu à la liste alphabétique :
Camping municipal : inclus
Centre de ski de fond « La Randonnée » : inclus
Ville de Brownsburg-Chatham : inclus

Logo de la Ville, en exclusivité par rapport aux autres villes, en page couverture :
1 000\$

Coût forfaitaire de ce plan : 2 095\$, plus les frais de conception et les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE « *Le Bottin de ma Région Argenteuil* » est un outil de communication établi dans la région du comté d'Argenteuil depuis plusieurs années et que les informations distribuées sont très appréciées par la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham accepte la proposition soumise de monsieur Marc D'Amours, éditeur du « *Bottin de ma Région Argenteuil* » au montant de 2 095\$, plus les frais de conception et les taxes applicables, soit :

Une (1) page entière dans la section « Affaires publiques »
1/6 de page sous la rubrique « Camping »
1/6 de page sous la rubrique « Ski de fond »

Trois (3) inscriptions encadrées en bleu à la liste alphabétique :
Camping municipal
Centre de ski de fond « La Randonnée »
Ville de Brownsburg-Chatham

Logo de la Ville, en exclusivité, en page couverture.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette proposition.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à payer, sur réception de l'édition 2010 du « *Bottin de ma Région Argenteuil* », les honoraires prévus ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**09-03-075 DEMANDE DE COMMANDITE DU « CLUB OPTIMISTE
DE ST-PHILIPPE D'ARGENTEUIL INC. » DANS LE
CADRE DE LA TENUE DU GALA ARTISTIQUE
JEUNESSE 2009**

CONSIDÉRANT QUE « *Le Club optimiste de St-Philippe d'Argenteuil Inc.* » est un organisme sans but lucratif dont l'une de ses activités est la tenue d'un « Gala artistique jeunesse », lequel aura lieu le 5 avril prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur sollicite une commandite à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de commandite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au montant de 200\$ au « *Club optimiste de St-Philippe d'Argenteuil Inc.* » pour la tenue de son « Gala artistique jeunesse » annuel, qui aura lieu le 5 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité

10. VARIA (administration)

**09-03-076 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ANNULATION DE
CONSTATS D'INFRACTIONS ÉMIS DANS LES
DOSSIERS RELATIFS AUX 905 ET 909, ROUTE
DES OUTAOUAIS ET DE PROCÉDER AU
REMBOURSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE des constats d'infractions ont été émis par le Service de sécurité publique de la Ville dans les dossiers ci-dessus mentionnés ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 09-01-022, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demandait au greffier de la Cour municipale de prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser les procédures relatives à de nombreux constats d'infractions émis :

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de deux (2) autres demandes en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au greffier de la Cour municipale de prendre les mesures nécessaires afin de faire annuler les constats d'infractions numéros 0000975 et 0000974.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remboursement des frais payés relativement aux deux (2) constats d'infraction émis aux propriétaires des 905 et 909, route des Outaouais, à Brownsburg-Chatham, et autorise le trésorier, monsieur Jean Vachon, à procéder auxdits remboursements.

Adoptée à l'unanimité

**09-03-077 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR DÉGELER
UNE CONDUITE D'EAU POTABLE – 414, RUE
PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de remboursement effectuée par la propriétaire du 414 rue Principale, à Brownsburg-Chatham, concernant des frais encourus pour dégeler une conduite d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandations de la directrice des Services techniques, madame Danielle Cyr, n'autorise pas la demande de remboursement effectuée par la propriétaire du 414, rue Principale, à Brownsburg-Chatham, pour les raisons exprimées dans le rapport de service soumis.

Adoptée à l'unanimité

**09-03-078 DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – USAGES
À INCLURE DANS LES ZONES « AG-170 » ET « AG-171 »,
POUR LES PARTIES DE LOTS 474, 475, 476 ET 478 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), donnée lors de sa séance tenue le 26 février 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage déposée à la Ville par monsieur Jean Massarotto, pour et au nom de « Himax inc. », et a fait l'objet de discussions entre les membres du Comité lors des précédentes rencontres des 11 et 20 juin 2008, des 12 et 26 février 2009 ;

CONSIDÉRANT la nature rocheuse et les caractéristiques physiques du sol ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la requête sont en zone agricole permanente à potentiel nul pour l'agriculture en raison de la présence de roc ;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité au site est facilitée en raison de sa localisation sur la route du Canton (route 148) ;

CONSIDÉRANT QUE la population est peu nombreuse dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amendement et les usages projetés auront peu d'impact sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement compte tenu de sa localisation et des caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun immeuble protégé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

CONSIDÉRANT QUE toutes activités seront exécutées dans des bâtiments permanents et fermés ;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions réglementaires seront mises en place pour un encadrement pour toutes constructions, accès, clôtures, entreposage qui seront implantés sur le site ;

CONSIDÉRANT QU'en raison des vents dominants, les activités industrielles n'incommoderont pas le voisinage ;

CONSIDÉRANT l'activité économique qu'un tel projet pourra générer sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devra rencontrer les conditions suivantes :

- Que tout soit conforme aux exigences et dispositions de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) ;
- Que tout soit conforme aux exigences et dispositions du ministère du *Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP).

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande de modification au zonage afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs dans les zones « Ag-170 » et « Ag-171 » et d'y édicter des dispositions particulières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde et appuie la démarche de demande de modification au zonage afin de permettre l'usage de centre de tri de matériaux secs dans les zones « Ag-170 » et « Ag-171 » et d'y édicter des dispositions particulières.

Adoptée à l'unanimité

09-03-079

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'entente intervenue avec l'Association des pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE les principaux éléments de l'entente sont les suivants, à savoir :

Salaire et nombre d'heures obligatoires ;
Intervention lors de jours fériés ;
Correction au « quantum » de vacances ;
Repas ; et
Assurance-vie.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et accepte l'entente intervenue avec l'Association des pompiers.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate madame la Mairesse, Lise Bourgault, et M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-03-080 ÉVALUATION DE RENDEMENT DU PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, a complété l'évaluation de rendement des employés cadres qui n'avaient pas fait l'objet de correction en décembre lors de la restructuration ;

CONSIDÉRANT QUE, selon le protocole du personnel cadre, le supérieur immédiat doit faire une évaluation de rendement sur une base annuelle, exceptionnelle ou à la fin d'une période de probation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde, conformément aux dispositions du *Protocole du personnel cadre de la Ville*, l'augmentation salariale prévue, soit un échelon, l'année 2009, à messieurs Robert Brunet, François Bertrand, Mikaël Grenier ainsi que madame Josée Turpin.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour :	Jean-Noël Massie	Contre :	Paule Blain Clotteau
	Robert Desforges		
	Lise Bourgault		
	Martin Lamoureux		
	André McNicoll		
	Donald Duncan		

Adoptée à la majorité

09-03-081 APPUI AU « BROWNSBURG CURLING CLUB »

CONSIDÉRANT la demande de support financier du « *Brownsburg Curling Club*. » au Fonds de développement du sport et des activités sportives et physiques pour effectuer des travaux d'isolation intérieure des aires de glace du Club de curling de Brownsburg ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être accompagnée d'une résolution d'appui du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham et qu'il y a lieu d'accorder un tel appui ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande de support financier du « *Brownsburg Curling Club* » adressée au Fonds de développement du sport et des

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

activités sportives et physiques pour effectuer des travaux d'isolation intérieure des aires de glace du Club de curling de Brownsburg.

Adoptée à l'unanimité

09-03-082 FERME LOLISÉE : MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre des félicitations à la Ferme Lolisée pour l'obtention du titre de maître-élèveur;

CONSIDÉRANT QU le titre de maître-élèveur est la plus haute distinction accordée annuellement par l'association Holstein Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham transmette ses félicitations à la Ferme Nolisée pour l'acquisition de cette haute distinction et l'encourage à poursuivre en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

09-03-083 MOTION DE FÉLICITATION À ROBERT BRUNET

CONSIDÉRANT QUE, suite à sa participation au Marathon canadien de ski de fonds, monsieur Robert Brunet a reçu le titre : « *Coureur des Bois Or* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de lui transmettre nos félicitations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la Mairesse, Lise Bourgault, appuyée par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham transmette ses félicitations à monsieur Robert Brunet, directeur des loisirs, pour sa performance au Marathon canadien de ski de fond, et le titre obtenu, soit « *Coureur des Bois Or* ».

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : Lise Bourgault Contre : Paule Blain Clotteau
 Martin Lamoureux
 André McNicoll
 Donald Duncan
 Jean-Noël Massie
 Robert Desforges

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-03-084

DOSSIER « HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EFFECTUÉ ENVERS LE PERSONNEL DE LA VILLE » - MANDAT À « PRÉVOST, AUCLAIR, D'AOUST, AVOCATS » POUR FAIRE CESSER LEDIT HARCÈLEMENT DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

CONSIDÉRANT les dispositions à la *Loi sur les normes du travail* relativement au harcèlement psychologique ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 05-11-418, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adoptait une déclaration d'engagement démontrant leur volonté de respecter lesdites dispositions et de favoriser leur implication ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, certains membres du Conseil municipal ainsi que la plupart du personnel cadre de la Ville ont subi du harcèlement psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE ce harcèlement doit cesser dans les plus brefs délais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats » afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité des membres du Conseil municipal, de tous les employés municipaux, incluant celle du directeur général et trésorier, et prendre tous les moyens nécessaires pour mettre fin au harcèlement que tous et chacun subit.

Madame la conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote.

Pour : Jean-Noël Massie
 Robert Desforges
 Donald Duncan
 Martin Lamoureux
 Lise Bourgault

Contre : Paule Blain Clotteau
 André McNicoll

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-03-085 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 00, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^e Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe